

mis en ligne le 19 septembre 2023

ARRETE MUNICIPAL N°13067 DU 19 SEPTEMBRE 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Travaux.

4-6 rue de la marine

DU 19 septembre au 6 octobre 2023.

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par Syndic LAFORET-4-6 rue de la marine-56260 LARMOR-PLAGE

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, et pour permettre les travaux, il importe de condamner deux places de stationnement en face du 4 -6 rue de la marine.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A partir du mardi 19 septembre 2023 08h00 et jusqu'au 6 octobre 2023, il convient de condamner 2 places de stationnement devant le 4-6 rue de la marine.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à mettre une signalétique adéquate.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

